

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1175

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 438, insérer l'alinéa suivant :

« Un rapport détaillé est remis par le Gouvernement au Parlement avant le 1^{er} septembre 2023 sur la santé psychologique de nos forces de l'ordre et les cas de suicides de leur personnel. Il documente les mesures aujourd'hui mises en place pour prévenir les suicides et préserver la santé psychologique de celles-ci. Le rapport expose également les possibilités concrètes d'expérimentation et de généralisation de dispositifs permettant de réduire le taux de suicide de nos forces de l'ordre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos forces de police souffrent psychologiquement. Dès juin 2022, ce sont 34 policiers et gendarmes qui se sont suicidés, contre 48 pour la totalité de l'année 2021. De même, 2019 fut une année particulièrement marquée par 59 suicides de policiers. Au-delà des morts, ce sont 24 % des policiers qui se disent confrontés à des pensées suicidaires d'après les résultats d'une étude du cabinet YCE Partners, au nom de la Mutuelle générale de la police (MGP). Pour agir en faveur de la santé mentale de nos forces de l'ordre, cet amendement propose la production par le Gouvernement d'un rapport détaillé de la situation actuelle, des mesures déjà mises en place afin de préserver la santé mentale de nos policiers, et explorant des mesures permettant sa protection et son amélioration.